

CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 15 juillet 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 12
" " absents excusés : 3

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 9 juillet 2024

Présents : BOULVAIS David, CARO Fabrice, DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, ETIENNE Brigitte, FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, GUILLAUME Guénnolé, LE SOURD Michel,, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles

Absents excusés : JUIN Patrice, MAUGUIN Armandine et TOMMERAY Magali

Secrétaire de séance : GUILLAUME Guénnolé

Pouvoirs : JUIN Patrice donne pouvoir à GUILLAUME Guénnolé
MAUGUIN Armandine donne pouvoir à GICQUEL Céline
TOMMERAY Magali donne pouvoir à DIABAT Françoise



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 12 membres sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du 11 juin dernier

A l'unanimité, les conseillers municipaux valident le procès-verbal du 11 juin dernier

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Guénnolé GUILLAUME en tant que secrétaire de séance

1-Maison des Assistantes Maternelles – Attribution des 3 derniers lots

Il reste 3 lots à attribuer pour le marché de la MAM

*LOT 05 : COUVERTURE ZINGUERIE > estimation 33 000 €

Offre reçue après relance infructueux	€ HT	€ TTC
MCG Couverture	34 766.53 € HT	41 719.84 €

*LOT 06 : ETANCHEITE > estimation à 5 000 € HT

Offre reçue après relance infructueux	€ HT	€ TTC
MCG Couverture	5 629.98 € HT	6 755.98 € TTC
DENIEL Etanchéité	9 632.00 € HT	11 558.40 € TTC

*LOT 11 : PEINTURE NETTOYAGE > estimation à 25 000 €

Offre reçue après négociation	€ HT	€ TTC
NIZAN Sérent	25 000 € HT	30 000.00 € TTC
GOLFE peinture Vannes	26 800 € HT	32 160.00 € TTC
DAHIREL JC Forges de Lanouée	26 000 € HT	31 200.00 € TTC
COLOR TECH Ploërmel	32 601.62 € HT	39 121.94 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal de cruguel décident de retenir les offres suivantes et d'autoriser M. le maire, ou son représentant à signer les marchés publics et toutes pièces relatives à cette affaire.

Lot 5 – couverture zinguerie	MCG couverture Guéhenno	34 766.53 € HT	41 719.84 € TTC
Lot 6 - étanchéité	MCG couverture Guéhenno	5 629.98 € HT	6 755.98 € TTC
Lot 11 – peinture nettoyage	NIZAN Sérent	25 000 € HT	30 000 € TTC

***Avenant maîtrise d'œuvre**

Lors de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre (le 22 novembre 2022) avec l'architecte BLEHER, l'estimation des travaux était de 400 000 € à un taux de 8.45% pour la rémunération de l'architecte.

Suite à la validation de la phase APD (Avant-Projet Définitif) l'estimation est de 771 000 €.

L'architecte propose donc un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

	estimation à 400 000 €	Estimation à 771 000 €
TAUX maîtrise d'œuvre	en € HT	en € HT
8,45%	33 800,00	65 149,50
1,14%	4 550,00	8 770,00
	38 350,00	73 919,50

Différence	35 569,50
------------	-----------

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, et toutes les pièces relatives à cette affaire.

2-Marché voirie – devis complémentaires

Dans le cadre de sa délégation, le Maire a signé les devis suivant pour des travaux de voirie complémentaires :

	€ HT	€ TTC
Route de la Ville Olivier	7 045,00 €	8 454,00 €
Route de la Ville Olivier	4 522,00 €	5 426,40 €
Rue Saint Brieuç création de bateaux	2 842,80 €	3 411,36 €
La Croix-Neuve reprise affaissement tranchée	880,00 €	1 056,00 €
Terres de Caralo purge racines	6 166,00 €	7 399,20 €
La Ville es Hallois empièrrement chemin agricole	2 502,50 €	3 003,00 €
TOTAL	23 958,30 €	28 749,96 €

Marché EIFFAGE 2024 (La Saudraie, La Ville Es Hallois, La Tombe aux Morts)	31 860,00 €	38 232,00 €
--	-------------	-------------

TOTAL 2024	55 818,30 €	66 981,96 €
-------------------	--------------------	--------------------

3-Projet de lotissement – choix du nom du lotissement

Après en avoir délibéré, 13 voix POUR et 2 CONTRE (Daniel BESNARD et Fabrice CARO), les membres du conseil municipal décident de nommer le nouveau lotissement (entre le lotissement des hirondelles et le chemin des écoliers) :

« Le clos des châtaigniers »

La rue qui desservira ce lotissement sera dénommée : impasse des châtaigniers

4-Achat des chaises pour la salle polyvalente

La salle polyvalente peut accueillir 277 personnes, or il s'avère que le nombre de chaises est largement inférieur à cette capacité. Monsieur le Maire propose donc l'acquisition de nouvelles chaises :

devis chaises PLIANTES salle polyvalente – 150 chaises – avec charriot rangement – 9 444.60 € TTC

devis chaises CLASSIQUES empilables – 150 chaises – avec 2 diables de transport – 5 226 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Françoise DIABAT et pouvoir de Magali TOMMERAY) d'acheter le modèle de chaises pliantes pour un montant de 9 444.60 € TTC (avec les charriots de rangement)

4-Ressources Humaines : lignes directrices de gestion

Introduites par la Loi de Transformation de la Fonction Publique, les lignes directrices de gestion (LDG) constituent une formalisation de la politique RH de la collectivité. Elles représentent :

- Une obligation : les articles L413-1 à L413-7 du Code Général de la Fonction Public prévoient l'élaboration de lignes directrices de gestion et leur adoption après avis du comité social territorial (CST).
- Une opportunité : c'est un outil de pilotage RH, élaboré et planifié sur le mandat, par la collectivité, et communiqué aux agents.
- Une nécessité : pour procéder aux promotions et avancements de grade des agents, la détermination des critères est nécessaire.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 33-5 ;

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment l'article 30 ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'avis du Comité technique, séance du 25 juin 2024 au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale (collège des représentants des collectivité = unanimité ; collège des représentants du personnel = 5 favorables et 3 défavorables)

Vu le budget ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'appliquer la mise en œuvre de la stratégie de pilotage des ressources humaines et des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents sont applicables à compter du 1/08/2024, conformément au document proposé

-Les lignes directrices de gestion sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années et sont révisables à tout moment.

-D'autoriser le Maire à prendre un arrêté pour valider les Lignes directrices de gestion.

5 - Léraud – terrains de Mr Bernard GUIHUR

Mr le Maire a rencontré Mr Roland GUIHUR, qui lui indique que son frère Bernard souhaite faire don de ses terrains et de sa maison à la commune.

*Au nom de Mr et Mme ZA 89 – Terrain avec la structure 870 m²
Au nom de Mr total Mr = 5 531 m²*

A ce stade, il ne s'agit que d'une information, il convient de s'informer sur les principes de légalité et de contre-partie d'une telle opération.

6- Questions et informations diverses

**Accessibilité Mairie*

**Projet photovoltaïque de la société ENERGIETEAM sur le terrain de Mr JOUANNIC à Trévadoret (ancienne carrière). La commune est propriétaire du terrain adjacent et va être sollicitée pour être intégrée au projet.*

**Le syndicat Morbihan Energies envisage un renforcement du réseau électrique sur une partie de la Rue Saint-Aubin.*

Il propose à la commune un effacement du réseau télécom sur ce secteur (montant estimé 10 136 €) et 2 lanternes d'éclairage public sont sur les poteaux électriques, vu la suppression des poteaux, le syndicat nous propose de poser 2 nouveaux mats pour les lampadaires (cout estimé à 15 337 €)

Vu la mise en place récente des réseaux FIBRE sur ce secteur, le conseil municipal ne souhaite pas l'effacement des réseau télécom.

**Le père Elpidio Ekué a été nommé par l'évêque prêtre à Guégon à partir du 1er Septembre 2024. La remise des clés de l'église de Guégon, en présence du vicaire général, précèdera la messe de 11h le 15/09/2024*

Après cette installation, il célébrera sa 1ère messe à Cruguel le samedi 12 Octobre à 18h30. Il conviendra de lui remettre les clés de l'Eglise de CRUGUEL.

7-Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 8 000 € HT) :

**Equipe féminine foot – achat d'un jeu de maillots – 1260 € TTC (intersport ploermel)*

Délibérations numérotées de 1 à 7
Fin de séance à 20H30

1	<i>MAM attribution des 3 derniers lots</i>	<i>approuvé</i>
2	<i>Devis complémentaires marché voirie</i>	<i>information</i>
3	<i>Choix du nom du lotissement</i>	<i>approuvé</i>
4	<i>Ressources Humaines – Lignes Directrices de gestion</i>	<i>approuvé</i>
5	<i>Terrain Léraud</i>	<i>information</i>
6	<i>Questions et informations diverse</i>	
7	<i>Délégation du Conseil Municipal au Maire</i>	

Le Maire et le secrétaire de séance ont signé :

<i>Nom et prénom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Signature</i>
<i>BOULVAIS David</i>		<i>GUILLAUME Guénnolé</i>	